



Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n°2013-595 du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.311-7 et D.311-13.

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Responsable légaux :

Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'Education Nationale)

- Points d'appui pour les apprentissages :

- Conséquences des troubles sur les apprentissages :

Validation du Médecin de l'Education Nationale

Nom et qualité :

Signature :